AUX ASSISES DE LA SEINE

LA FUSILLADE de la rue Damrémont à Paris

Me CHENU TERMINE SA PLAIDOIRIE ET ON ENTEND ENSUITE Mes MISOFFE ET GAUTRAT

Paris, 30 avril. — Peu de monde assiste à cette 11e audience de l'affaire de la rue Damrémont.

Me Chenu poursuit sa plaidoirie

L'avocat déclare que le pistolet saisi sur Bernardon est bien celui du crime. Il montre ensuite la préméditation de Bernardon s'engageant dans les groupes de combat, s'y entraînant, venant le jour de l'attentat de l'autre bout de Paris, pour apporter la contradiction à la réunion.

Me Gautrat

Une courte suspension d'audience, puis la parole est donnée à Me Albert Gautrat. Me Gautrat est avec Me Reibel, l'un des avocats de la famille Trullet. Après avoir retracé les incidents de la rue Damrémont, Me Gautrat s'attache à la déposition de M. Guérinot, qui a vu les tireurs à la lueur d'un réverbère. C'est surtout les expertises de M. Bayle que Me Gautrat explique aux jurés: on entendra, du reste, l'expert, soit lundi, soit mardi prochain. Cette déposition de l'expert, pleine de clarté, Me Gautrat ne doute pas qu'elle entraîne l'adhésion collective des jurés.

Messieurs les jurés, dit Me Chenu, vous assumez une grave responsabilité. Vous représentez le peuple de France. Le communisme organise la phalange des révolutionnaires professionnels et prépare la terreur collective. Son idéal est de prendre le pouvoir pour tout massacrer. Pourtant les communistes savent ce qu'est pour le peuple le paradis russe. Depuis un an des familles en deuil demandent justice.

Me Misoffe

Après une suspension d'audience d'un quart d'heure, Me Misoffe, avocat de la partie civile également, prend la parole.

Aucun des camarades de Clere et Bernardon n'est venu dire qu'il n'avait pas vu les deux accusés rue Damrémont.

Après les deux jours de repos que vous allez avoir, vous pourrez, Messieurs les jurés, réfléchir aux questions qui vous seront posées la semaine prochaine.

Clere et Bernardon sont-ils coupables d'avoir tiré sur des jeunes gens? Ont-ils tiré avec l'intention de donner la mort? Ont-ils tiré avec préméditation et guet-apens?

Me Henry Torrès se lève pour remercier ironiquement Me Misoffe: Nous sommes très heureux de savoir par les représentants de l'accusation, les questions qui nous seront posées. (Mouvements).

Le président Laugier annonce que l'audience est levée et la suite des débats renvoyée à lundi prochain. Samedi, 1er mai, il n'y aura pas d'audience.

L'audience est levée sans incident. Il est 6 h. 15.

EN ANGLETERRE

Les mécaniciens votent la grève

Londres, 30 avril. — La conférence des délégués des Trade-Unions des ouvriers mécaniciens anglais, qui s'est réunie pour discuter la question d'une augmentation de salaire d'une livre sterling par semaine, s'est déclarée hier soir, en faveur de la grève.

M. J.-H. Thomas, ancien ministre, l'un des chefs des cheminots, avait déclaré hier soir, à un journaliste, que l'accord entre les compagnies de chemins de fer et les représentants de leur personnel, qui semblait assez près de se faire, était moins certain.

Les négociations minières échouent

D'autre part, dans les négociations qui ont eu lieu vendredi matin, entre patrons et ouvriers mineurs, aucun progrès n'a été fait.

Puis les représentants des mineurs ont rejeté l'offre révisée des propriétaires de charbonnages.

UNE EXPLOSION DANS UNE DYNAMITERIE TUE TROIS OUVRIERS

Arles, 30 avril. — Ce matin, à 6 heures, une violente explosion a eu lieu à la dynamiterie de Saint-Martin-de-Crau. L'atelier de pétrissage où se fabrique la pâte pour la dynamite, a sauté, causant la mort de trois ouvriers qui se trouvaient dans le bâtiment.

Les victimes sont un nommé Coslin et deux Arméniens. Le personnel n'étant pas rentré à la dynamiterie, en raison de l'heure matinale, il n'y a pas eu d'autre accident de personnes à déplorer.

L'HORRIBLE TRAGÉDIE DU « SIDI-FERRUCH »

Une demande d'interpellation de M. Girod

Paris, 30 avril. — M. Adolphe Girod, député du Doubs, a adressé au ministre de la Justice la lettre suivante:

Monsieur le ministre,

L'horrible tragédie du « Sidi-Ferruch » a révolté la conscience publique. Que des faits aussi effroyables puissent encore se constater en notre siècle, que des êtres humains puissent être condamnés à un pareil martyre et à une pareille mort, cela dépasse l'imagination. Vous avez promis à la Chambre de faire une minutieuse enquête et d'établir les odieuses responsabilités. J'aurai l'honneur de vous demander à la tribune les résultats de cette enquête à la rentrée de la Chambre, et je vous prie, dès à présent, de vouloir bien accepter l'interpellation que j'ai l'honneur de déposer à ce sujet, entre les mains de notre président.

Veuillez agréer, etc...

(Signé) : Adolphe Girod.

On renonce à vider les soutes à charbons

Marseille, 30 avril. — MM. Julien, procureur de la République; Sainte-Colombe, substitut à l'intérieur, et Bouis, juge d'instruction, se sont rendus à bord du *Sidi-Ferruch*.

Les magistrats voulaient savoir s'il y avait intérêt à retenir le navire au port. En effet, il n'était pas possible de vider rapidement les soutes à charbon qui renferment 215 tonnes de combustibles. Il fut alors décidé d'interroger à nouveau les Arabes ayant voyagé clandestinement. Ces derniers maintinrent leurs déclarations précédentes.

Cependant, devant la quasi-certitude que les flancs du navire ne recelaient plus aucune victime, les magistrats ont pensé que rien ne s'opposait à ce que le vapeur appareillât. Néanmoins, par précaution, un policier a été laissé à bord au cours du voyage. Il continuera l'enquête commencée.

UN OUBLI SCANDALEUX

Des corps de soldats retrouvés dans un cimetière désaffecté

Epernay, 30 avril. — Des ouvriers, en creusant des fondations sur l'emplacement du cimetière militaire de Mareuil-le-Port, ont découvert des ossements et des cercueils contenant des corps de soldats.

Le cimetière de Mareuil-le-Port ayant été désaffecté en 1922, les corps des soldats tués pendant les terribles batailles de 1918 furent transférés dans le cimetière de Port-Abinson.

Le sous-préfet d'Epernay s'est aussitôt rendu sur les lieux et le Conseil municipal a demandé que des fouilles soient faites pour que la certitude soit apportée qu'il ne reste plus de corps.

La Fédération des Mutilés de la Marne, présidée par notre confrère, M. Lauraud, a adressé une protestation au ministère des Pensions, demandant qu'une enquête soit ouverte sur les faits signalés et que des sanctions soient prises contre les responsables de cette criminelle négligence.

Un médecin portugais aurait guéri dix-sept cancéreux

Lisbonne, 30 avril. — Des îles Madère, nous arrive une bonne nouvelle. Un savant portugais, le Dr Fortunato Pita, de l'hôpital de la Miséricorde à Funchal, serait parvenu, au moyen d'injections, à guérir dix-sept malades atteints de cancers. Le procédé du Dr Pita va être expérimenté sur des malades en traitement dans les hôpitaux de Lisbonne.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

UN AVION S'ABAT EN FLAMMES SUR LE SOL

Orléans, 30 avril. — La 13e escadrille du 32e régiment d'aviation de réserve d'Avor, accomplit, depuis quelques semaines, une période d'exercices, vols et tirs réels, au camp de Saran, où elle doit rester jusqu'au 5 mai. Un biplan effectuait un vol au-dessus du camp avec le sergent Delattre, très connu dans les milieux de football, et son camarade Guyot, tous deux appartenant au centre du camp d'Avor. Une panne s'étant produite subitement, les jeunes aviateurs perdirent la maîtrise de leur appareil, qui vint s'abattre en flammes sur le sol, en bordure du camp, près du clos de Villepot.

Fort heureusement, à quelques mètres au-dessus du sol, les deux sergents eurent la présence d'esprit de sauter de l'appareil, échappant ainsi à une mort atroce. Ils sont absolument indemnes, sauf quelques contusions sans gravité.

UNE CATASTROPHE EN RUSSIE

UN PONT SUR LEQUEL PASSAIENT PLUS DE CENT PERSONNES EST EMPORTÉ

Vingt personnes sont sauvées

Moscou, 30 avril. — La rivière Okhta a débordé, un pont provisoire a été emporté aux environs de la station de Moarino, à 16 kilomètres de distance de Leningrad. Plus de cent personnes passaient sur le pont, au moment de la catastrophe et sont tombées à l'eau. Vingt personnes ont été sauvées. Les recherches effectuées pour retrouver les autres passants sont entravées par le fort courant de la rivière.

M. DOUMERGUE A RAMBOUILLET

Paris, 30 avril. — M. Doumergue est parti ce matin pour Rambouillet, où il passera les vacances parlementaires.

UNE TORNADE détruit 40 maisons en Pologne

Il y a des morts

Londres, 30 avril. — On mande de Varsovie qu'au cours d'une violente tornade, environ quarante maisons ont été détruites dans un village situé près de Skierniewitz. Un certain nombre de personnes ont été tuées.

LA GUERRE CIVILE EN CHINE

L'anarchie

On mande de Changhaï à l'Agence Reuter: « La Chine est encore sans gouvernement, ni président, ni premier ministre, ni cabinet. Il semble qu'une divergence d'opinion existe entre les partisans d'Ou Pei Fou et ceux de Tsang Tso Lin au sujet du poste de premier ministre, mais on arrivera probablement à un compromis. Il y a peu de combats en cours, mais actuellement les troupes de la province de Chansi menaceraient la retraite de l'armée nationale, qui se dirige sur Kalgan. »

Un vapeur soviétique chargé d'armes et munitions confisqué par les autorités chinoises

Le tribunal militaire chinois a prononcé la confiscation du vapeur soviétique « Oleg » et de sa cargaison. Celle-ci, qui comprend une quantité énorme de fusils et de matériel de guerre est évaluée à deux millions et demi de dollars. Le tribunal a, de plus, condamné le capitaine du navire à dix-huit mois de prison et mis hors de cause l'équipage, dont il a décidé le rapatriement aux frais du gouvernement chinois. L'« Oleg » avait été capturé en mars dernier par des navires de guerre mandchous.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Un prix biennal de trente mille francs

Paris, 30 avril. — L'Académie française a été informée que M. Brieux vient de fonder un prix biennal de 30.000 francs, qui devra être attribué à l'auteur d'une pièce de théâtre en trois actes à tendances sociales et moralisatrices, quelles qu'en soient les opinions politiques et religieuses.

Cette pièce sera choisie ou parmi celles qui auront été représentées en France au cours des deux années précédentes, ou parmi celles, inédites, que l'Académie choisira.

Lorsque l'Académie ne trouvera aucune pièce à laquelle le prix puisse être attribué, elle disposera de la somme de 30.000 fr. au mieux des intérêts de la haute littérature dramatique.

Ce prix sera décerné pour la première fois en 1927.

LES GRÈVES

A LILLE

Dans le bâtiment

Aucun fait nouveau ne s'est produit dans la grève. Les dirigeants du Syndicat du bâtiment ont, depuis les incidents qui se sont déroulés à La Madeleine, exhorté les grévistes au calme.

Après les incidents de La Madeleine

M. Dufayet, juge d'instruction, s'est à nouveau transporté à La Madeleine aux fins d'enquête sur les incidents survenus mardi matin et sur l'agression dont fut victime, mercredi, M. Louis Fourneau.

LES DRAMES

On connaît l'identité de la jeune mère qui a abandonné son enfant

Paris, 30 avril. — L'enquête pour retrouver la jeune maman qui, mardi dernier, abandonna son bébé dans un hôtel rue Jacob, se poursuit.

Mais l'inspecteur Jeannot, du 7e district, après avoir examiné attentivement les débris de papier à moitié brûlés trouvés dans la chambre de Mrs Dickson, établit formellement que la jeune femme n'était pas Américaine.

C'est une Anglaise, miss Mary Winifred Brown, née à Londres le 3 octobre 1907. Son père, honorable commerçant, M. G. E. Brown, habite 14, Sonderburg Road Hoiloway, Londres, 7.

PETITES NOUVELLES

— Un employé, Marcel Martineau, 25 ans, en élaguant des branches d'un arbre, d'une propriété, à Paris, est tombé sur une grille dont une pointe a pénétré dans la cage thoracique jusqu'au cœur. Quand on l'a découvert, il était mort.

— Le paquebot « Alsina », venant de Gênes et devant partir prochainement pour Buenos-Ayres, est arrivé à Marseille. La police spéciale y découvrit trois jeunes femmes qui y avaient été embarquées clandestinement pour la République-Argentine. Deux chauffeurs du bord qui avaient facilité cet embarquement, ont été arrêtés.

— Le prince de Monaco est arrivé incognito à Barcelone, accompagné du duc de Nemours.

— Une véritable pluie de fourmis blanches s'est abattue sur le village de Pozuelo Viertales, causant d'importants dégâts.

— Des citoyens des Etats-Unis, au service d'une compagnie pétrolifère américaine, et leurs chauffeurs, ont été assassinés par des inconnus près de la frontière de Bolivie. On croit que le vol est le mobile du crime.

— Des bandits ayant une mitrailleuse sur leur automobile, ont tué le procureur Williams Moswiggin et deux de ses compagnons qui passaient dans une autre voiture, à Chicago.

— On mande de Londres que le prince Henry, troisième fils du Roi d'Angleterre, a été admis au barreau de Grayssinn.

— Le Congrès de Sylviculture, qui commence à Rome, a amené environ cinq cents délégués, parmi lesquels une quarantaine de Français.

— Sur l'invitation du Ministère des Affaires étrangères, M. Tisseau, attaché commercial à la légation de France, à Oslo, a fait, à Angers, à la Chambre de commerce, une conférence sur les relations franco-norvégiennes.

— Le dévaliseur des musées de Laon, Amiens, Rouen et Caen, René Dangisis, 28 ans, sans profession avouable et dont la nationalité n'a pu être nettement reconnue, arrêté à Paris, le 25 novembre, vient d'être renvoyé en police correctionnelle, par M. Decante, juge d'instruction.

L'ETAT VA VENIR EN AIDE AUX FAMILLES NOMBREUSES

Les allocations d'encouragement national sont triplées

L'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française nous communique:

La loi de finances qui vient d'être promulguée contient une disposition qui présente le plus haut intérêt pour les familles nombreuses.

Elle porte, en effet, à 360 francs, à partir du 1er janvier 1927, les allocations de la loi d'encouragement national aux familles nombreuses du 22 juillet 1923, fixées actuellement à 120 fr. par enfant et par an.

Ces allocations sont versées aux familles comptant au moins quatre enfants de moins de 13 ans, pour le quatrième enfant et pour chacun des suivants.

Un ménage touchera donc 360 francs s'il a quatre enfants de moins de treize ans; 720 fr. s'il en a 5; 1.080 fr. s'il en a 6, et ainsi de suite. Si le père est veuf, il a droit à l'allocation à partir du troisième enfant; si c'est la mère qui est veuve, elle y a droit à partir du second.

Une veuve mère de 6 jeunes enfants, touchera donc 1.800 francs par an.

La loi d'encouragement national n'est pas une loi d'assistance: point n'est besoin d'être indigent pour en bénéficier. L'allocation est un droit pour tous les chefs de famille nombreuse, à la seule condition qu'ils ne soient pas redevables de l'impôt global sur le revenu, compte tenu des déductions à la base pour charges de famille.

Les intéressés trouveront dans les mairies des notices leur indiquant les formalités à remplir. Ceux qui ont droit aux allocations et ne les ont pas encore demandées, soit à cause de leur faible taux, soit simplement par ignorance, feront bien de remplir dès à présent les formalités nécessaires afin de profiter automatiquement, au début de 1927, du relèvement des allocations.

La décision du Parlement est l'aboutissement d'une longue campagne menée par les associations qui luttent contre le dépeuplement, et notamment par l'Alliance Nationale pour l'accroissement de la population française. Elle montre que, si notre pays est le plus menacé par la diminution de la natalité, il est du moins le premier à comprendre la nécessité, pour lutter contre ce fléau, de venir en aide, aux familles nombreuses. Nos allocations nationales n'ont, en effet, d'analogie dans aucun pays.

Les nouvelles taxes postales télégraphiques et téléphoniques

Elles ne seront pas mises en application le 1er mai

Nous avons annoncé dans notre journal d'hier que les nouvelles taxes postales, télégraphiques et téléphoniques entreraient en vigueur dès le 1er mai.

Nos lecteurs seront certainement très heureux d'apprendre que cette date de mise en application vient d'être différée jusqu'à la réception de nouvelles instructions ministérielles.

Comme le tableau des taxes que nous avons publié pourrait donner lieu à certaines interprétations inexactes, nous croyons devoir en préciser quelques points.

C'est ainsi qu'il est bien entendu que pour les imprimés « urgents » la taxe de 0 fr. 10 est à ajouter au tarif ordinaire des imprimés.

De même les droits que nous indiquions comme devant être perçus sur les lettres, paquets, cartes postales recommandés, objets affranchis à prix réduits, enveloppes de valeur à recouvrer, ne représentent que la taxe fixe de recommandation à laquelle il convient d'ajouter le prix de l'affranchissement d'une lettre ordinaire.

Tarifs télégraphiques

Au point de vue des tarifs télégraphiques, le minimum de perception pour un télégramme ordinaire destiné au département d'origine ou aux départements limitrophes, est de 2 francs, auquel il convient d'ajouter la surtaxe fixe de 0 fr. 50 plus 0 fr. 20 par mot au-dessus de dix mots.

Pour les télégrammes destinés aux autres départements, le minimum de perception est de 2 fr. 50 plus la surtaxe fixe de 0 fr. 50 plus 0 fr. 25 par mot au-dessus de dix mots.

Quand un télégramme rédigé en français et en langage clair, au lieu d'être déposé au bureau de Poste est transmis à celle-ci téléphoniquement, le prix ordinaire du télégramme est majoré de ce fait de 0 fr. 30 par cinquante mots ou fraction de 50 mots.

Quand c'est la Poste qui transmet un télégramme par téléphone à un abonné, cette surtaxe n'est que de 0 fr. 15.

Tarifs téléphoniques

Au sujet du régime des conversations taxées, tous les tarifs que nous donnons dans notre tableau sont ceux qui sont appliqués à un abonné. Pour la personne qui utilise une cabine téléphonique publique, ces taxes sont majorées de 0 fr. 50.

Nous disions aussi que les conversations téléphoniques de jour entre les réseaux de départements différents étaient taxées à 1 fr. 50 par fraction de 50 kilomètres; c'est 1 franc qu'il faut lire.

Ajoutons qu'en ce qui concerne les taxiphones, les anciennes taxes continueront à être appliquées jusqu'au moment de la transformation de ces appareils.

Affranchissement des cartes postales illustrées et des cartes de visite

D'autre part, l'Administration des P.T.T. nous communique la note suivante:

Quelques erreurs, dues sans doute aux allées et venues, en dernière heure, du budget, entre la Chambre et le Sénat, se sont glissées parmi les renseignements donnés à la presse sur les nouvelles taxes applicables aux cartes illustrées et aux cartes de visite. Ces taxes sont, en réalité, les suivantes:

Cartes illustrées sans correspondance, tarif des imprimés ordinaires, soit 15 centimes, et non 10 centimes; cartes de visite, 15 centimes, et non 10 centimes, si elles ne contiennent pas de correspondance et sont expédiées sous pli ouvert.

Les colis-postaux

A partir du 1er mai, le tarif des colis-postaux circulant à l'intérieur de la France continentale et de la Corse sera majoré de 6 % au même titre que le tarif général de la messagerie.

Les taxes subiront de ce fait un relèvement le 0 fr. 15 à 0 fr. 65 suivant le poids des colis. Le nouveau tarif peut dès maintenant être consulté dans les gares et bureaux de ville des compagnies de chemins de fer.

LAINES

LES VENTES DE LONDRES

(D'un correspondant particulier)

Londres, 30 avril 1926

Mérinos très ferme. Croisés moyens très réguliers.

VENTES DE LONDRES (1re SÉRIE)

La troisième série des ventes de Londres s'est ouverte le 27 avril en présence d'un grand nombre d'acheteurs. L'animation fut bonne malgré l'hésitation des acheteurs anglais. L'Allemagne, suivie de la France, furent les principaux acheteurs des croisés.

Les catalogues de la vente comportent 142.500 balles environ pour treize séances de ventes.

Le choix est très moyen en Mérinos, et à peine meilleur en croisés. Par contre, il est bon en Puntas.

Comparés avec les cours de clôture des dernières ventes, les Mérinos suints sont de la parité à 5 % plus cher. Les Scoured maintiennent pleinement leurs prix. Les croisés fins se tiennent comme les Mérinos. Les croisés moyens sont irréguliers, et les communs plus faciles, marquent parfois 5 % de baisse.

Les fournitures pharmaceutiques aux accidentés du travail

Le Syndicat des pharmaciens de Roubaix nous communique la note suivante:

M. le ministre du Travail a fait publier à l'« Officiel » du 8 avril, un arrêté fixant les nouvelles conditions auxquelles seront délivrées les fournitures pharmaceutiques en matière d'accidents de travail.

Nous sommes heureux d'informer MM. les patrons, industriels et commerçants, que ce nouvel arrêté met fin au conflit qui avait surgi entre les Compagnies d'assurance et les pharmaciens, et que désormais, les relations étant reprises avec MM. les assureurs, les accidentés du travail pourront se faire délivrer les médicaments et pansements dont ils ont besoin, sans aucune formalité, chez le pharmacien de leur choix.

Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais

La XVIII Fête Fédérale de Nœux-les-Mines 22, 23 et 24 mai 1926

Une grande animation règne actuellement parmi les sociétés musicales, en vue des manifestations artistiques qui se dérouleront à Nœux-les-Mines, aux Fêtes de la Pentecôte.

C'est que le Comité d'organisation n'a rien négligé pour donner à ces festivités un intérêt tout particulier.

M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts vient d'aviser la Fédération qu'il se fera représenter au Congrès du 23 Mai, par l'illustre compositeur, M. Alfred Bruneau, inspecteur général de l'enseignement musical, membre de l'Institut; tous les musiciens iront acclamer à Nœux-les-Mines, l'auteur de « L'Attaque du Moulin » de « L'Enfant-Roi », de « Messidor » etc...

La préparation de la grande audition qui sera donnée au Stade la Compagnie des Mines de Nœux, se poursuit activement. L'auteur de la « Vierge Noire », M. Guillement, a commencé ses répétitions parmi les douze sociétés chorales et instrumentales qui exécuteront sa magnifique cantate.

Le festival proprement dit commencera à 17 heures, par des exécutions qui auront lieu sur seize kiosques érigés sur les différents points de la ville. Des auditions artistiques seront données au cours de la soirée par une partie des sociétés musicales des Compagnies minières, l'autre partie étant désigné pour se faire entendre le lundi soir.

Nous donnerons sous quelques jours un aperçu de la journée du lundi 24 Mai, qui comportera le Concours International de solistes et plusieurs auditions artistiques de premier ordre.

UN GROUPE D'ETUDIANTS FRANÇAIS AUX ETATS-UNIS

Poursuivant sa large organisation de voyages scolaires en dehors, la Ligue Maritime et Coloniale Française créé pour cet été, seize bourses de voyage aux Etats-Unis en faveur de jeunes gens appartenant à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire.

DERNIÈRE HEURE

BILLET PARISIEN

L'accord de Washington

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 30 AVRIL (MINUIT).

L'accord conclu avec les Etats-Unis a provoqué, dans les milieux politiques et financiers, ce que l'on pourrait appeler en langage parlementaire des « bruits divers ». Les fluctuations de change au cours de la journée traduisent assez bien le sentiment du public qui, il serait vain de se le dissimuler, n'est pas entièrement des conditions qui nous sont faites.

On faisait observer que notre dette envers la Grande-Bretagne étant presque équivalente à celle que nous avons contractée envers l'Amérique, il consentait de doubler les annuités auxquelles nous venons de nous engager, pour avoir le total de nos décaissements au titre des dettes interalliées.

C'est ainsi que, pour chacune des deux premières années, on atteint la somme de 60 millions de dollars, soit au cours du change, plus d'un milliard 800 millions de notre monnaie; à partir de la dix-septième année, nos obligations ainsi évaluées représentent un décaissement annuel (toujours au cours actuel du change), de 7 milliards 500 millions de francs.

Il est vrai que par la fonction du plan Dawes, nous devons recevoir de l'Allemagne des sommes nous permettant de faire face aux engagements pris. Toutefois, les paiements allemands, à supposer qu'ils ne viennent pas à se tarir, étant faits en grande partie sous forme de prestations en nature, la difficulté des transferts ne sera pas aplanie.

Si les paiements allemands devaient s'arrêter, nous n'aurions d'autre recours — la clause de sauvegarde ayant été abandonnée — que de faire jouer celle dite « des reports », qui nous autorise à différer de trois années toute somme supérieure à l'annuité de 20 millions de dollars que nous payons actuellement aux Etats-Unis au titre de la dette commerciale.

Si insuffisante qu'elle soit, la clause de report n'en est pas moins, il faut le reconnaître, ce qui, dans le présent accord, est le plus propre à décider notre Parlement à le ratifier.

Mais le ratifiera-t-il? On s'attend à ce que députés et sénateurs n'avalent pas sans résister cette nouvelle et amère pilule.

Toutefois, avant d'émettre un vote défavorable, ils se demanderont s'il est possible d'obtenir de nos intraitables créanciers, des conditions plus avantageuses; ils se demanderont encore les conséquences que pourrait avoir le rejet des conditions sur lesquelles l'entente vient d'être faite.

On a le droit de concevoir que, faute de pouvoir donner à ces questions des réponses satisfaisantes, ils se résoudront à ratifier. Ce sera un vote de résignation.

R...

L'accord franco-américain

Paris, 30 avril. — Une personnalité autorisée a fait ce commentaire au « Temps »:

« La conséquence de la signature de l'accord franco-américain est la possibilité immédiate d'ouvrir, ou plus exactement de reprendre les conversations entre la France et les Etats-Unis, c'est-à-dire entre la France et les groupes américains qui ont été longtemps empêchés d'employer leur activité dans notre pays en vue d'établir la base de collaboration économiques sur le principe desquelles l'accord tacite était fait.

» Cette collaboration n'a rien à voir avec les prétendues opérations d'emprunts que le ministre des finances a d'ailleurs démenties de façon formelle. Ni directement, ni indirectement, le gouvernement français ne songe à se faire consentir des prêts dans le moment où il règle des emprunts du passé. Mais il est bien évident que rien n'était possible — même pour des ententes privées destinées notamment à réaliser le programme des « prestations triangulaires » — tant qu'une manière de veto était ou pouvait paraître opposée par la Maison-Blanche aux ouvertures de crédits consécutives à la passation de tels accords privés. »

UN COMMUNIQUÉ DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Paris, 30 avril. — La Présidence du Conseil communique la note suivante:

A la suite des négociations poursuivies à Washington, un accord est intervenu entre notre ambassadeur, M. Henri Bérenger, et la Commission des dettes, au sujet du règlement de la dette de la France à l'égard des Etats-Unis. Cette dette se compose de deux éléments:

La dette politique est représentée par un montant de bons équivalent au principal des avances faites à la France par la trésorerie fédérale.

La dette commerciale correspond au règlement des stocks vendus par l'Amérique à la France en 1919.

L'une et l'autre diffèrent en ce sens, que pour la dette politique, les intérêts arriérés s'ajoutent au principal sans capitalisation depuis l'année 1919, tandis que pour la dette commerciale, la France assure depuis cinq ans, le service régulier d'un intérêt annuel, sans amortissement, de 20 millions de dollars.

Bien plus, aux termes de la convention de 1919, le remboursement intégral de la dette commerciale (1.400 millions) a été prévu pour 1929.

Les négociations entreprises avaient un double but: obtenir à la fois des conditions avantageuses en vue du règlement de notre dette politique et faire inclure dans un accord général la dette commerciale, de manière à aménager d'une façon plus favorable nos prochaines échéances.

L'accord du 29 avril tient compte de la demande française à la fois en ce qui concerne le chiffre de la dette politique et l'incorporation de la dette des stocks dans le règlement d'ensemble.

Au 15 juin 1925, la dette française s'établissait ainsi:

Dette politique ...	3.814 millions de dollars
Dette commerciale	407 millions de dollars

Par l'accord du 29 avril, les Etats-Unis acceptent d'arrêter le montant de nos engagements à la date du 15 juin 1925 au chiffre de 4.025 millions de dollars.

Le règlement porte sur le total de 4.025 millions de dollars: la dette commerciale, étant incorporée dans l'ensemble et l'échéance de 1929 étant ainsi modifiée à notre avantage.

Les annuités mises à notre charge progresseront comme suit:

Au 15 juin 1926 ...	30 millions de dollars	
En 1927	50 millions de dollars	
En 1928	32	— 1/2
En 1929	32	— 1/2
En 1930	35	—
En 1931	40	—
En 1932	50	—
En 1933	60	—
En 1934	75	—
En 1935	80	—
En 1936	90	—
En 1937	100	—
En 1938	105	—
En 1939	110	—
En 1940	115	—
En 1941	120	—
En 1942	125 jusqu'à 1987.	

Le total de ces annuités correspond au taux de 4 1/4 à une valeur actuelle de 2.008.400.000 dollars environ.

Il s'agit donc en réalité, par rapport au montant exact de nos engagements au 15 juin 1925, soit 4.221 millions de dollars, à une réduction de 53 % si l'on se borne à rapprocher les deux chiffres.

Si l'on veut observer que les remboursements attendus de la France ne s'accroîtront sensiblement qu'à partir de 1931, c'est-à-dire à partir du moment où nous pouvons attendre du plan Dawes un règlement normal, les avantages d'un tel règlement apparaissent à eux seuls importants.

La Conférence du désarmement

Le comte Bernstorff représentera l'Allemagne

Berlin, 30 avril. — La nomination du comte Bernstorff comme représentant de l'Allemagne à la Conférence du désarmement est maintenant officielle.

Parlant à des journalistes, le comte Bernstorff a déclaré qu'il fallait naturellement envisager avec un certain scepticisme les prochaines négociations. Il ne fallait pas espérer que les autres puissances désarment de suite.

En principe, le gouvernement allemand s'efforcera d'obtenir tout d'abord que la limitation contractuelle des armements s'étende à tous les Etats et à toutes les entreprises d'armements.

Les négociations d'Oudjda

DECLARATIONS DE M. PAINLEVÉ

Un dernier délai pour la réponse définitive

Paris, 30 avril. — M. Aristide Briand, président du Conseil, a reçu cet après-midi M. Paul Painlevé, ministre de la Guerre.

M. Painlevé, en sortant du Cabinet du président du Conseil, a fait les déclarations suivantes:

Nous nous sommes montrés aussi généreux, aussi conciliants que possible avec les rebelles. Nous allons même jusqu'à les autoriser à conférer une dernière fois avec leur chef, avant de nous apporter une réponse définitive aux propositions franco-espagnoles.

Ils vont donc se rendre dans le Riff, et seront de retour le 2 ou le 3 mai.

C'est le dernier délai que nous pouvons leur accorder: Nous ne saurions aller plus loin.

CE QUE DIT LE GENERAL JORDANA

Madrid, 30 avril. — Le Roi a reçu le général Jordana avec lequel il a eu un long entretien.

A sa sortie du Palais, le général Jordana a déclaré aux journalistes qu'il avait été appelé par le souverain qui lui a demandé des nouvelles des pourparlers d'Oudjda.

Interrogé à ce sujet par les journalistes, il a répondu:

Ce n'est pas le moment de dire quoi que ce soit, ni d'anticiper sur les décisions. Nous sommes en communication constante avec Oudjda. Nous sommes à l'une des dernières jours, nous sommes près de la fin.

Il est indubitable que les Riffains ont demandé la paix, mais la réalité, est qu'Abd-el-Krim ne veut la paix qu'avec des avantages pour lui, et non point de la même façon que l'Espagne et la France, qu'ont toujours inspirées les plus larges vues de générosité. Nous sommes à un instant critique. Nous ne pouvons rien dire.

EN SYRIE

M. de Jouvenel et le chef de l'Etat syrien à Rayak et à Damas

Beyrouth, 30 avril. — Le voyage du haut-commissaire français et de Damad Ahmed-Nami, chef de l'Etat de Syrie s'est déroulé sans incident. Ils sont arrivés à Rayak à midi. En gare se trouvait un train de blessés.

M. de Jouvenel et Damad Ahmed-Nami ont visité les victimes des derniers combats. Ils leur ont fait distribuer des oranges et des cigarettes et leur ont adressé des paroles de réconfort.

La réception qui leur a été faite à Damas a été imposante. Une foule considérable se pressait aux abords de la gare. Après les salutations de bienvenu ils ont été reçus au grand Serail par les personnalités et les notabilités chrétiennes et musulmanes. Damad Ahmed-Nami a prononcé un discours qui a fait grande impression.

Il semble que si le choix des ministres satisfait la population de Damas, ceux-ci accueilleront avec une grande joie le nouveau président, dont personne n'avait su conquérir sur elle une aussi grande autorité.

COURTES DÉPÊCHES

— Un communiqué officieux annonce que le journal « Epoca » est autorisé à reprendre sa publication, la condition à laquelle cette autorisation avait été subordonnée ayant été satisfaite.

— M. Violette, gouverneur général de l'Algérie, s'est embarqué pour aller assister à la session du Conseil général de l'Europe-Loire.

— M. Carde, gouverneur général de l'Afrique Occidentale française, venant de Marseille, arrivera à Paris le lundi 3 mai.

— M. Mac Donald, chef du parti travailliste, souffre d'un mal de gorge qui l'empêche de prendre la parole.

— M. Cromwell, auquel on doit la si généreuse fondation de l'Œuvre de permanence d'entr'aide sociale, vient de témoigner sa sollicitude à notre pays, en accordant à l'Œuvre dont il est le créateur, un nouveau don de 100.000 francs.

— La chaire de grec de l'Université de Salamanque a été attribuée sur concours, à l'abbé Jungarcia. Son unique concurrent était M. Unamuno, qui occupait la chaire avant son exil.

— En Espagne, un communiqué officiel annonce que M. Asna, professeur à la Faculté de Droit, a été suspendu temporairement de ses fonctions et déporté aux Iles Chafarinas.

— Mme Long, domiciliée à St-Louis, banlieue de Marseille, dont le mari est ouvrier huilier, a mis au monde trois filettes. Les époux Long avaient déjà un enfant de 4 ans.

Dernières Nouvelles Régionales

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 30 avril

DISCUSSION TRAGIQUE A JEUMONT

Le 24 juillet 1925, vers 13 h., le nommé Beautry Jules, 61 ans, ajusteur à Jeumont, travaillait dans son jardin, quand il fut rejoint par son voisin, Eugène Shatelet, dont le jardin est contigu au sien et avec qui il se trouvait en procès pour une question de limite de propriété.

Une querelle survint, et Beautry reçut sur la tête, un coup de pioche, qui provoqua un abcès du cerveau. Beautry succomba le 31 juillet.

Chatelet nie les faits qui lui sont reprochés, affirmant qu'à l'heure où Beautry fut frappé, il n'était pas chez lui.

D'autre part, Beautry, avant de mourir, a formellement accusé en présence de plusieurs personnes, Chatelet d'être son agresseur.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires.

Le jury rapporte un verdict négatif et Eugène Chatelet est acquitté.

Un coup de poing malheureux à Wattrelos

Le 2 janvier 1926, Yvon Debayere, habituellement chargé par une dame, Ève Tuérin, d'encaisser le montant de ses loyers, se présentait vers 5 heures du soir chez Julien Primo, un des locataires de la dite dame, demeurant à Wattrelos, rue du Sapin-Vert, et y fut reçu par le mari et par sa femme, née Elisa Chirlaux.

Avant perçu le montant du loyer, il se permit d'adresser à Primo quelques observations au sujet d'un dépôt d'ordures que ce dernier avait constitué derrière sa maison.

Primo ne fit rien, se précipita sur Debayere et le frappa au visage d'un coup de poing tellement violent que la vision de l'œil droit est complètement perdue.

Au cours des débats, Primo explique que Debayere s'est présenté chez lui en état d'ivresse et affirme avoir été menacé.

Après plaidoirie de Me Victor Diligent, Julien Primo est acquitté.

UNE REUNION DE LA COMMISSION DU BUDGET DEPARTEMENTAL — Une réunion de la Commission du budget départemental a eu lieu vendredi à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Demolon. L'assemblée a examiné le projet de budget pour 1926, qui doit être soumis le 3 mai au Conseil général.

A l'issue de cette réunion, le Comité a examiné diverses questions ayant trait aux salaires des employés départementaux.

Dernières Nouvelles Sportives

NATATION

GALA DE NATATION A BRUXELLES — Aujourd'hui, sauf à deux le grand gala de Bruxelles Swimming-Club. Au cours de cette soirée se disputera le Championnat de Belgique des 100 m., nage libre.

HIPPISME

LES COURSES A DILBEEK du vendredi 30 avril

Prix Loth